RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00466
Numéro SIREN : 953 712 668
Nom ou dénomination : ABATTOIR DU SUD AVEYRON SAINT AFFRIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 2829

POUVOIR

Je soussigné : Abderrahman BOUZID

Agissant en qualité de :

DONNE POUVOIR à la « S.C.P. BOLLET et Associés », Société d'Avocats au Barreau de Marseille, domiciliée à Marseille (13016), 4 rue Gaston Castel

De, pour moi et en mon nom, effectuer auprès du RCS et du greffe du Tribunal de commerce et de tout organisme habilité les formalités modificatives concernant la société ;

Aux effets ci-dessus, signer et déposer tout document ou déclaration, élire domicile et plus généralement faire le nécessaire.

A
Le

Le Mandant (*)
P/ la Sté
Abderrahman BOUZID
(*) Mentionner *"Bon pour pouvoir"* et signer



Le Mandataire (SCP BOLLET)
J'accepte la procuration

Société ABATTOIR DU SUD AVEYRON SAINT AFFRIQUE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 100.000 euros
Dont le Siège Social est fixé 1085 Avenue Georges Pompidou
12400 SAINT-AFFRIQUE
RCS de RODEZ 953 712 668

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 5 JUILLET 2023

Les associés ont pris les décisions collectives suivantes à l'unanimité, conformément à l'article 28 des statuts disposant que les décisions collectives peuvent résulter d'un acte signé par tous les associés :

2. Démission du Président - Nomination d'un nouveau Président
3. Pouvoirs pour formalités

PREMIERE DECISION : Nomination du nouveau Président

Les associés prennent acte de la démission de M. Claude ALVERNHE et nomment en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée : M. SLIMANI Stéphane, né le 03/06/1979 à Marseille (13), demeurant Les Alpilles 397 Corniche John Kennedy 13007 Marseille 7e Arrondissement.

M. Stéphane SLIMANI déclare accepter ces fonctions.

DEUXIEME DECISION : Pouvoir pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte est signé par l'ensemble des associés :

- ❑ **Société France DISTRIBUTION IMPORT, représentée par M. Stéphane SLIMANI**

- ❑ **M. Gabriel PEYROTTES**